

SÉANCE SPÉCIALE DU 24 FÉVRIER 2020, 19 H.

Lundi, le 24 février 2020, se tient au lieu habituel et à 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 24^e jour de février 2020, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Rapport incendie 2019 – Adoption.
- 3.0 Mandat – Ingénierie – Passerelle.
- 4.0 Ingénierie – Conduite d'aqueduc du boulevard Martel – Appel d'offres sur invitation.
- 5.0 Demandes de dérogations mineures – Positions finales:
 - 5.1 M. Luc Gilbert – 103, boulevard Martel – 6186-84-5296.
 - 5.2 9403-7280 Québec inc. – 112, route du Valinouët – 7590-89-4564.
 - 5.3 9403-7280 Québec inc. – 102, route du Valinouët – 7590-89-8793.
- 6.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 20^e jour du mois de février 2020.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

055-2020

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 24 février 2020, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Rapport incendie 2019 – Adoption.
- 3.0 Mandat – Ingénierie – Passerelle.
- 4.0 Ingénierie – Conduite d'aqueduc du boulevard Martel – Appel d'offres sur invitation.
- 5.0 Demandes de dérogations mineures – Positions finales:
 - 5.1 M. Luc Gilbert – 103, boulevard Martel – 6186-84-5296.
 - 5.2 9403-7280 Québec inc. – 112, route du Valinouët – 7590-89-4564.
 - 5.3 9403-7280 Québec inc. – 102, route du Valinouët – 7590-89-8793.
- 6.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 24 février 2020, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

056-2020

Rapport incendie 2019 – Adoption.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le Rapport annuel relatif à la sécurité incendie soit et est accepté tel que complété par le directeur du service incendie, M. Yan Pelletier, et déposé par le M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon le 24 février 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

057-2020

Mandat – Ingénierie – Passerelle.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de service de WSP pour effectuer l'ingénierie détaillée concernant la passerelle de Chute-aux-Galets au coût de 23 809,73 \$, (taxes applicables et surveillance exclues). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

058-2020

Demande de dérogation mineure – M. Luc Gilbert – 103, boulevard Martel – Position finale – 6186-84-5296.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 29 novembre 2019 de M. Luc Gilbert, du 103, boulevard Martel, visant à régulariser la position du bâtiment principal qui empiète de .32 mètre dans la marge latérale Est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 28-2019 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 015-2020 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation qui avait été initialement prévue pour le 17 février 2020 mais reportée à ce jour, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Luc Gilbert, du 103, boulevard Martel, en régularisant la position du bâtiment principal qui empiète de .32 mètre dans la marge latérale Est de 8 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

059-2020

Demande de dérogation mineure – 9403-7280 Québec inc. – 112, route du Valinouët – Position finale – 7590-89-4564.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 29 novembre 2019 de 9403-7280 Québec inc., du 112, route du Valinouët, visant à régulariser la position du bâtiment principal qui empiète de .75 mètre dans la marge latérale Ouest de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 29-2019 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 017-2020 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation qui avait été initialement prévue pour le 17 février 2020 mais reportée à ce jour, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de 9403-7280 Québec inc., du 112, route du Valinouët, en régularisant la position du bâtiment principal qui empiète de .75 mètre dans la marge latérale Ouest de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

060-2020

Demande de dérogation mineure – 9403-7280 Québec inc. – 102, route du Valinouët – Position finale – 7590-89-8793.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 29 novembre 2019 de 9403-7280 Québec inc., du 102, route du Valinouët, visant à régulariser la position du bâtiment principal qui empiète de .78 mètre dans la marge latérale Est de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 30-2019 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 016-2020 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation qui avait été initialement prévue pour le 17 février 2020 mais reportée à ce jour, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de 9403-7280 Québec inc., du 102, route du Valinouët, en régularisant la position du bâtiment principal qui empiète de .78 mètre dans la marge latérale Est de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 10).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**